

2025 ÉLECTION FÉDÉRALE



CNAC

PRIORITÉS POLITIQUES



À PROPOS DU CNAC

La principale organisation pour la défense des intérêts de la communauté arménienne au Canada.

Fondé en 1965, le Comité national arménien du Canada (CNAC) est la principale organisation pour la défense des intérêts de la communauté arménienne au Canada. Il s'engage activement en faveur des droits humains, de la démocratie et de la paix, tout en maintenant un dialogue constant avec les représentants gouvernementaux et la société civile afin de porter les préoccupations arméno-canadiennes au premier plan.

Grâce à un bureau national et des filiales régionales, des sympathisants pan-canadiens, ainsi qu'à des collaborations internationales, le CNAC œuvre pour la reconnaissance du génocide arménien, soutient le développement démocratique de l'Arménie et sensibilise aux défis confrontés par le peuple arménien, notamment en Artsakh (Haut-Karabakh). Par le biais d'actions de lobbying stratégique, d'initiatives éducatives et de partenariats, il s'efforce de bâtir une société plus juste et inclusive, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale à travers les Comités nationaux arméniens de divers pays.

NOTRE MESSAGE

En tant que citoyens engagés, nous avons défendu et renforcé les valeurs démocratiques qui font la richesse du Canada.

À l'approche des élections fédérales, le Comité national arménien du Canada (CNAC) incite les élus, les candidats et la communauté à prendre pleinement conscience de leur pouvoir et de leur responsabilité en matière d'engagement civique et politique.

Depuis des générations, les Arméno-Canadiens contribuent activement au développement social, économique et culturel du pays. En tant que citoyens engagés, nous avons contribué à défendre et à renforcer les valeurs démocratiques qui font la richesse du Canada. Toutefois, notre engagement pour un Canada plus fort doit également inclure la défense des enjeux majeurs qui concernent notre communauté: l'injustice, le révisionisme historique, les violations de droits fondamentaux et la sécurité même des arméniens ainsi que l'arménophobie tant au pays qu'à l'échelle internationale.

Les élections fédérales constituent un moment clé nécessitant une mobilisation de nos dirigeants et de notre communauté. Nous appelons les partis politiques et les candidats à être attentifs aux préoccupations des Arméno-Canadiens et à s'engager en faveur de politiques fondées sur les principes fondamentaux du Canada : la paix, la responsabilité et la justice. Qu'il s'agisse de la crise en Artsakh (Haut-Karabakh), du renforcement des relations entre le Canada et l'Arménie, ou encore de la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République d'Arménie, tous des enjeux qui dépassent le cadre restreint de notre communauté et concernent directement le Canada en tant que défenseur mondial des droits humains.

Nous encourageons aussi les Arméno-Canadiens à s'impliquer activement à la politique: à interroger les candidats, et à s'assurer que nos préoccupations soient prises en compte à tous les échelons du gouvernement. Une démocratie florissante repose sur la participation active de ses citoyens. Nos voix sont essentielles pour garantir que le futur gouvernement incarne les valeurs qui nous sont chères.

Cette élection est une occasion unique, non seulement pour choisir nos dirigeants, mais aussi pour défendre les enjeux fondamentaux de notre communauté. Ensemble, nous pouvons bâtir un Canada plus fort, combattant l'injustice, protégeant les populations vulnérables et défendant les principes qui nous unissent.



DÉFENDRE L'ARTSAKH ET EXIGER DES COMPTES

La défense des droits humains, le respect du droit international et la stabilité régionale exigent une action résolue du Canada.

La défense des droits humains, le respect du droit international et la stabilité régionale exigent une action résolue du Canada. La reconnaissance du droit du peuple arménien à l'autodétermination et à un retour sécurisé en Artsakh (Haut-Karabakh) doit être une priorité de la politique étrangère canadienne. À la suite de l'agression génocidaire menée par l'Azerbaïdjan en septembre 2023, plus de 120 000 Arméniens ont été contraints d'abandonner leur terre ancestrale. Les efforts diplomatiques du Canada doivent soutenir la reconnaissance de ce droit, conformément à l'Acte final d'Helsinki, et chercher un appui international pour garantir un retour sécuritaire et digne des personnes déplacées.

Face aux agressions continues de l'Azerbaïdjan et aux violations des droits de l'homme, les Affaires mondiales Canada a reçu, en décembre 2024, un dossier de recommandations du CNAC, du Centre juridique arménien pour la justice et les droits humains et du Centre international de droit comparé d'Arménie. Ce document plaide pour l'application de sanctions ciblées, en vertu de la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi Magnitsky), à l'encontre de 44 responsables azerbaïdjanais impliqués dans des crimes de guerre et des violations des droits humains après la guerre de 2020 en Artsakh et l'agression qui a suivi. La reconnaissance par le gouvernement de la nécessité de ces sanctions souligne l'urgence de leur mise en œuvre afin d'assurer le respect du droit international et de prévenir de nouvelles exactions.

Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que les exportations militaires canadiennes ne contribuent plus à la déstabilisation de la région. Bien qu'un embargo sur les armes ait été imposé à la Turquie en 2019, le Canada a autorisé, en 2020, l'exportation de technologies de drones L3Harris/WESCAM, qui ont été illégalement transférées à l'Azerbaïdjan et utilisées contre les civils arméniens. L'application stricte d'une interdiction totale des ventes d'armes à la Turquie et à l'Azerbaïdjan est essentielle pour empêcher l'exploitation des technologies canadiennes à des fins de guerre et de répression.

Le Canada doit également renforcer son engagement en faveur d'un commerce éthique en cessant immédiatement les importations de pétrole azerbaïdjanais. Entre 2010 et 2021, l'Azerbaïdjan a fourni en moyenne 2,5 % des importations de pétrole brut du Canada, finançant ainsi un régime autoritaire responsable de graves violations des droits humains. Réduire cette dépendance, tout en accélérant les autorisations pour des projets de gaz naturel liquéfié (GNL) canadien, permettrait aux alliés du Canada d'accéder à des sources d'énergie sûres et éthiques, réduisant ainsi leur dépendance aux régimes oppressifs.

D'autre part, le rôle du Canada dans le rapatriement sécurisé des prisonniers de guerre arméniens demeure crucial. À la suite de l'agression azerbaïdjanaise en 2023, plusieurs militaires et civils arméniens sont toujours détenus illégalement. Une action diplomatique renforcée est indispensable pour garantir leur libération immédiate et inconditionnelle, réaffirmant ainsi l'engagement du Canada à l'endroit des droits de l'homme et de la justice.

Enfin, le Canada doit user de son influence diplomatique pour protéger le patrimoine culturel arménien en Artsakh. Après la guerre, les actions directes de l'Azerbaïdjan pour effacer les traces du patrimoine arménien constituent une menace majeure pour la préservation culturelle. Une action concertée auprès de l'UNESCO et d'autres organismes internationaux est essentielle pour assurer la sauvegarde de ces sites conformément aux standards mondiaux de protection du patrimoine.

En mettant en œuvre ces mesures stratégiques, le Canada peut jouer un rôle clé dans la promotion de la justice, des droits humains et de la stabilité dans le Caucase du Sud.

RECOMMANDATIONS CLÉS

- Poursuivre les efforts diplomatiques pour assurer le retour des prisonniers de guerre arméniens.
- Plaider pour la protection du patrimoine culturel arménien en Artsakh.
- Défendre le droit des Arméniens d'Artsakh à l'autodétermination et à un retour en toute sécurité.
- Imposer des sanctions ciblées aux responsables azerbaïdjanais impliqués dans les crimes de guerre perpétrés.
- Renforcer l'interdiction de vente d'armes à la Turquie et à l'Azerbaïdjan.
- Mettre fin à l'importation de pétrole azerbaïdjanais et promouvoir des alternatives canadiennes en GNL.

SOUTIEN À L'ARMÉNIE ET RELATIONS BILATÉRALES

Les relations entre le Canada et l'Arménie continuent de se développer alors que le Canada reconnaît l'importance de soutenir la souveraineté, la démocratie et le potentiel économique de l'Arménie.

Les relations entre le Canada et l'Arménie continuent de se développer alors que le Canada reconnaît l'importance de soutenir la souveraineté, la démocratie et le potentiel économique de l'Arménie. Face aux agressions azerbaïdjanaises de 2021 et 2022, qui ont entraîné l'occupation de plus de 215 km² de territoire arménien, le Canada doit réaffirmer son engagement envers l'intégrité territoriale de l'Arménie et s'opposer aux exigences azerbaïdjanaises d'un corridor extraterritorial à travers le territoire arménien. Il doit également œuvrer à la création d'un consensus international pour contrer l'agression azerbaïdjanaise et utiliser tous les outils diplomatiques, y compris des sanctions économiques dissuasives, pour prévenir toute nouvelle montée d'agression.

Le Canada peut renforcer les institutions démocratiques arméniennes en soutenant le système parlementaire, en promouvant la dépolitisation des forces de l'ordre et de l'armée, en garantissant l'indépendance judiciaire et en facilitant l'accès des partis d'opposition à un espace politique libre. Le soutien du Canada à l'engagement du Centre parlementaire avec les partis politiques arméniens et à la consultation publique dans les efforts de réforme sont également essentiels.

La crise humanitaire en cours affectant les arméniens déplacés d'Artsakh pose de graves défis socio-économiques. Bien que le Canada ait fourni près de 4 millions de dollars d'aide, un soutien supplémentaire est nécessaire pour stabiliser la situation et faciliter la reconstruction. L'augmentation du financement de l'Initiative Arnold Chan pour la démocratie en Arménie permettrait de soutenir des projets socio-économiques, en particulier dans les régions frontalières vulnérables.

Le Canada devrait également nommer un commissaire au commerce en Arménie pour favoriser le commerce bilatéral et l'investissement, en tirant parti de la position stratégique de l'Arménie dans l'Union économique eurasiatique. Les secteurs de la technologie, des énergies renouvelables, de l'exploitation minière et de l'agriculture sont particulièrement prometteurs pour une collaboration économique mutuellement bénéfique. La participation canadienne à la mission d'observation de l'UE en Arménie doit être maintenue, car elle constitue un outil clé pour dissuader l'agression et garantir la stabilité régionale. Le Canada pourrait en outre renforcer sa présence diplomatique en établissant un consulat honoraire à Syunik, une région exposée aux menaces azerbaïdjanaises.

Enfin, accorder un statut officiel au Groupe d'amitié parlementaire Canada-Arménie améliorerait les liens diplomatiques et offrirait une plateforme pour défendre les préoccupations arméno-canadiennes.

RECOMMANDATIONS CLÉS

- Soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Arménie.
- Renforcer les institutions démocratiques arméniennes par des réformes.
- Accroître l'aide humanitaire aux arméniens d'Artsakh déplacés.
- Augmenter le financement de l'Initiative Arnold Chan pour la démocratie.
- Nommer un commissaire au commerce en Arménie pour renforcer les liens économiques.
- Maintenir la participation canadienne à la mission d'observation de l'UE.
- Ouvrir un consulat honoraire à Syunik pour renforcer la présence diplomatique.
- Accorder un statut officiel au Groupe d'amitié parlementaire Canada-Arménie.



PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION AU GÉNOCIDE ET LA JUSTICE

Le Canada doit prendre des mesures significatives pour honorer la communauté arménienne en promouvant l'éducation sur les génocides et la reconnaissance culturelle.

Le Canada doit prendre des mesures significatives pour honorer la communauté arménienne en promouvant l'éducation sur les génocides et la reconnaissance culturelle. Une priorité essentielle est d'interdire la négation du génocide arménien et de tous les génocides perpétrés à travers l'histoire. La négation de ces atrocités fausse la vérité, insulte la mémoire des victimes et favorise des récits haineux. Une telle interdiction renforcerait l'engagement du Canada envers la justice et les droits humains.

Il est également crucial de désigner le mois de mai comme Mois du patrimoine arménien afin de reconnaître les contributions culturelles et historiques des Arméno-Canadiens. Cela permettrait de mieux faire connaître l'histoire arménienne et de célébrer les réussites de cette communauté dans divers domaines.

Le Canada doit en outre faire pression sur la Turquie pour qu'elle reconnaisse le génocide arménien et assume ses responsabilités historiques. Le Comité national arménien du Canada (CNAC) plaide pour un programme de réparations juste afin de compenser les pertes matérielles et culturelles des arméniens. En tant que défenseur des droits humains, le Canada doit user de son influence diplomatique pour encourager cette reconnaissance.

RECOMMANDATIONS CLÉS

- Adopter une législation criminalisant la négation du génocide arménien et de tous les génocides.
- Encourager la reconnaissance du génocide arménien par la Turquie et l'octroi de réparations.
- Désigner mai comme Mois du patrimoine arménien.



PROTÉGER LES COMMUNAUTÉS ARMÉNIENNES À TRAVERS LE MONDE

Le Canada joue un rôle essentiel dans le soutien des droits des minorités arméniennes et autres communautés vulnérables confrontées à la discrimination et aux menaces culturelles.

Le Canada joue un rôle essentiel dans le soutien des droits des minorités arméniennes et autres communautés vulnérables confrontées à la discrimination et aux menaces culturelles. En s'engageant activement au sein d'organisations internationales telles que les Nations Unies, le Canada peut plaider pour la protection des minorités religieuses, en particulier des chrétiens et des groupes ethnoreligieux en Turquie, au Moyen-Orient et dans le Caucase du Sud. Cela inclut la reconnaissance des défis auxquels elles font face et la condamnation des persécutions et de la discrimination systématique. Pour renforcer ces efforts, le Canada devrait allouer un financement local destiné à autonomiser ces communautés à travers des initiatives de développement social et économique. La réouverture du Bureau de la liberté de religion renforcerait la capacité du Canada à promouvoir les droits humains et à favoriser des sociétés inclusives dans la région.

En outre, le Canada devrait prendre des mesures diplomatiques pour protéger le quartier arménien de Jérusalem, qui fait face à des menaces croissantes contre son patrimoine historique et culturel. Face aux tentatives d'appropriation des biens de l'Église arménienne, le Canada doit engager un dialogue avec les autorités israéliennes, palestiniennes et religieuses afin de garantir la protection des droits de cette communauté. Préserver le quartier arménien est essentiel pour maintenir la diversité culturelle de Jérusalem et protéger les communautés vulnérables.

Par ailleurs, le Canada devrait soutenir les droits fondamentaux des Arméniens dans la région de Samtskhe-Djavakhétie en Géorgie. Cette zone, où les Arméniens constituent 55 % de la population, fait face à des défis économiques et à des pressions culturelles liées à l'isolement et aux politiques d'assimilation. Pour favoriser la stabilité sociale et préserver l'identité de cette communauté, le Canada devrait plaider en faveur de l'octroi d'un statut d'unité territoriale autonome à Javakhk au sein d'une Géorgie fédérale. Assurer une représentation dans les institutions de l'État, respecter la langue arménienne dans l'administration publique et stopper les politiques de peuplement risquant de modifier la composition démographique de la région sont des étapes essentielles pour préserver l'identité arménienne locale et renforcer la cohésion sociale.

RECOMMANDATIONS CLÉS

- Défendre les droits des minorités religieuses en Turquie et au Moyen-Orient.
- Réouvrir le Bureau de la liberté de religion pour soutenir les minorités persécutées.
- Prendre des mesures diplomatiques pour protéger le quartier arménien de Jérusalem.
- Encourager le développement économique et la préservation culturelle en SamtskheDjavakhétie, en Géorgie.



CONTACTEZ-NOUS



ANCC.National



ancc_chac



ancc_chac



anccnac



Armenian National
Committee of Canada

Travaillant en coordination avec un réseau de bureaux, de sections, de sympathisants et d'organisations affiliées partout au Canada, le CNAC fait activement avancer les préoccupations de la communauté arménienne-canadienne sur un large éventail de questions et s'efforce d'éliminer les abus des droits de la personne au Canada et dans le monde.



BUREAU CENTRAL

3401 Rue Olivar-Asselin, Montreal, QC, H4J 1L5

Tel: (613) 235-2622

National.Office@anccanada.org

Pour plus d'informations, visitez notre site: anccanada.org

